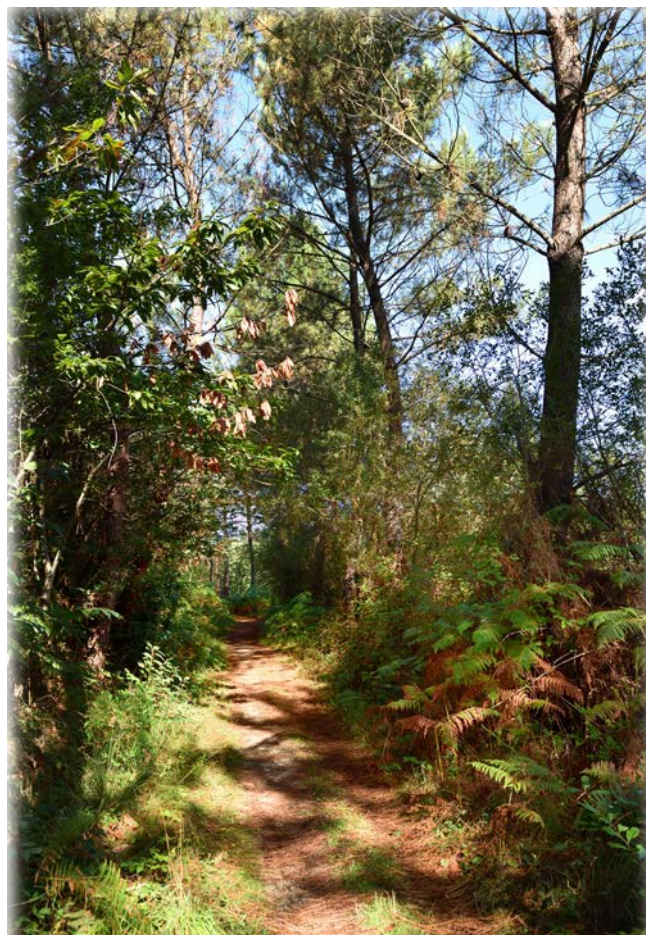


l'écho de l'Argentonne



bulletin communal
de Rioux-Martin
janvier 2023

Le mot du maire	3	Le paillage au jardin . . .	13
Travaux communaux . . .	4	Vie associative	14
La vie communale	8	Infos diverses	16
Zoom sur l'église	10	Aux débuts de l'école communale	18
L'espace anglophone	12	Mots croisés	p. 20

Coordonnées de la mairie

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours de la semaine :

- ✓ le lundi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mardi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le vendredi de 08 h 30 à 12 h 00,

La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur PanneauPocket, mais également sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous. Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de la Genétouze, 16210 Rioux-martin

Téléphone : 05 45 98 19 04.

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

Pour vous accueillir :

– Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives, de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

– Géraldine Chapron, chargée des différents projets communaux, des réunions de conseil municipal et commissions, du journal communal et du site internet.

SITE INTERNET

La commune possède un site internet, qui est en cours de refonte, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Certaines rubriques sont encore vides, le site est complété et mis à jour au fur et à mesure.

Nouveau site internet de la commune : <https://www.rioux-martin.fr/>



L'application pour smartphone PanneauPocket

Pour vous tenir informé et recevoir les informations communales (manifestations, alertes météo, coupures des réseaux, informations préfectorales...) n'hésitez pas à télécharger l'application PanneauPocket, dont s'est équipée la commune de Rioux-Martin.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

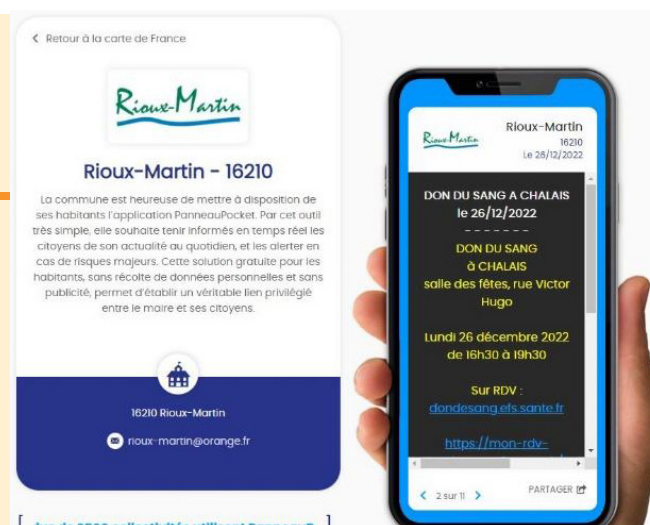
Simple et gratuit, testez vous-même !

1. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur l'AppStore ou PlayStore
2. Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite la commune de Rioux-Martin en favori en cliquant sur le cœur ♥, situé à côté du nom de la commune.
Pas besoin de créer un compte.
Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de

votre commune en cas d'alertes ou d'informations. Bonne utilisation, n'hésitez pas à diffuser l'information !

À ce jour, près de 600 smartphones ont mis Rioux-Martin en favoris, et reçoivent régulièrement des informations de notre commune.

L'application est également disponible depuis un PC, via l'adresse suivante : <https://app.panneaupocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>



LE MOT DU MAIRE

Chères Rioux-Martinoises,
chers Rioux-Martinois,

Après deux années de Covid, l'année 2022 a été placée sous le signe d'un retour progressif à une vie normale, même si les gestes barrières sont encore présents pour préserver les personnes fragiles.

Cependant, l'actualité internationale nous a rappelé que la paix et la liberté sont des biens fragiles et que nous devons tout faire pour les préserver. Les élus du conseil municipal ont souhaité soutenir le peuple ukrainien en participant à l'association chalaisienne de soutien à l'Ukraine qui s'est constituée naturellement et a collecté les dons. Il faut noter aussi l'implication personnelle de familles qui ont accueilli chez elles des réfugiés.

L'été 2022 nous a rappelé à quel point les effets du changement climatique peuvent être impactants... Cet été particulièrement chaud et sec a mis sous pression les services de secours, les pompiers, la gendarmerie et je les remercie pour leur implication et leur mobilisation contre ces incendies qui, grâce à eux, sont restés modestes pour notre commune.

L'augmentation importante des prix de l'énergie en ce début 2023 nous encourage à continuer les



efforts entamés depuis plusieurs années en matière d'investissements générant des économies d'énergie. Sur le prochain budget municipal, l'impact prévisionnel de ce seul poste sera important malgré les mesures du gouvernement devant limiter la hausse du prix de l'énergie. Ainsi, dans le cadre de réflexions sur la sobriété énergétique de la commune, nous poursuivrons les efforts réalisés en matière de réduction de la consommation énergétique par le biais de

plusieurs actions qui devraient être mises en œuvre en 2023.

Pour finir sur une note d'espoir, je retiendrai de cette année 2022 le retour sur notre commune de moments de partage et de convivialité orchestrés grâce au dynamisme de nos associations locales, des élus du conseil mais également par des initiatives personnelles de citoyens désireux de partager leurs passions.

Toutes les initiatives nous montrent que nos petits villages sont vivants, riches, et j'espère que cette dynamique perdurera.

Je vous souhaite à vous et à vos proches une bonne année 2023.

Votre Maire, Gaël Pannetier.

ÉTAT CIVIL 2022

Mariages

- Isaline PACAUD et Paul de DROUIN DE BOUVILLE, le 18 juin 2022.
- Maï-Lee RABOT et Laurent ANTOINE, le 9 juillet 2022.
- Laurence GRANET et Franck TEVENIN, le 13 août 2022.

Naissance

- Léon, Louis GUILLEM, né le 16 août 2022 à Pau, au foyer de Isaure SOLDA et Benoît GUILLEM.

Décès

- Marie-Antoinette CARPENTIER, décédée le 16 juin 2022 à Barbezieux.
- Andrée MAÏS, née PUERTAS, décédée le 15 septembre à Saint-Michel.
- Marc ROUX, décédé le 16 décembre 2022 à Chalais. La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

LES MANIFESTATIONS COMMUNALES EN 2023

Les vœux du maire et le partage de la galette des rois en janvier, organisés traditionnellement en janvier, n'ont pas été organisés. Un rassemblement d'autant de personnes à l'intérieur a été jugé trop risqué par la majorité des élus, au regard de la situation sanitaire actuelle.

Si cela est possible, et dans le respect des règles sanitaires, les manifestations organisées en 2022 seront de nouveau programmées en 2023 : cérémonies commémoratives au monument aux morts, chasse aux œufs, repas de village, repas de fin d'année, Noël des enfants... Dès qu'elles le seront, vous en serez informés (courrier, mail, site internet et PanneauPocket de la commune, affichage extérieur...).

Voirie : Travaux de voirie avec la CDC Lavalette Tude et Dronne

Les travaux de voirie dans le cadre des travaux FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes), avec la CDC Lavalette Tude Dronne, ont été réalisés dans l'été 2022 par l'entreprise SCOTPA. Nous disposons d'une enveloppe annuelle de 16 873 € TTC, enveloppe à laquelle la commune peut ajouter un fonds de concours. La loi prévoit qu'«*afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours*».

Vu les devis de travaux établis par le cabinet Merlin, bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la commune a retenu le programme de travaux 2022 suivant :

- ✓ Route de Bodinot : 11 685 € TTC
- ✓ Route du Maine Marreau, première partie : 5 832 € TTC
- ✓ Route des Grands Faix : 6 882 € TTC
- ✓ Total : 24 399 € TTC.

Programme réalisé en juillet et août 2022

✓ Route de Bodinot : concerne un tronçon de 600 m depuis la limite du tronçon déjà traité en 2021. Ont été réalisés un empierrement sur les zones déformées, du point à temps ailleurs et un revêtement partout sur le tronçon traité. Ayant fait quelques économies sur la



Route de Bodinot



Route du Maine Marreau

quantité de calcaire, le chemin a pu être traité en totalité. Précisons ici que, à l'issue de l'empierrement et de la première couche du revêtement, il a été constaté des dégradations suite au passage d'une moissonneuse batteuse, obligeant SCOTPA à reprendre partiellement les travaux et conduisant à un nettoyage supplémentaire.

✓ Route du Maine Marreau : concerne un tronçon de 200 m côté Maine Marreau. Le cordon central a été gratté, l'empierrement mis en œuvre et le revêtement général réalisé. Constat d'un léger élargissement non demandé de ce chemin (certes très étroit à l'origine) pour le passage de la niveleuse.

✓ Route des Grands Faix : concerne un tronçon de 336 m depuis la sortie du village de la Haute Lande jusqu'à la lisière du bois. Les travaux d'empierrement des zones les plus déformées, le point à temps et le revêtement général sont réalisés.

Autres travaux voirie

Travaux réalisés par l'entreprise Naudin TP à l'automne 2022, sur 3 kilomètres :

- ✓ Dérasement et rechargement de la DFCI qui va de Rome à la Haute Lande.
- ✓ Dérasement et rechargement de la DFCI qui va de Rome à la retenue des Belettes.
- ✓ Reprise intégrale du chemin de la Longée.

Pour le rechargement, ce sont des matériaux recyclés qui ont été utilisés (issus de la réfection de la chaussée de la RD 20).

Deux passages, pour le broyage des accotements (banquettes, fossés et talus) ont été réalisés cette année, un dans le printemps et un à l'automne. Il n'y a pas eu de troisième passage, fait généralement dans l'été, en raison du risque feux de forêt, très important cette année.

Cimetière

Une main courante en fer forgé a été installée entre l'ancien cimetière et son extension, à droite de l'escalier, afin de sécuriser le lieu. Elle a été fabriquée par l'association d'insertion PASS Sud Charente, avec réutilisation et restauration des anciennes grilles qui étaient devant la mairie.



Travaux d'aménagement du bourg

Finalisation des travaux

Les travaux d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg sont finalisés. La tranche optionnelle des travaux, autour de l'église, a été finie cet automne.

L'entreprise en charge des espaces verts, Mon jardin en Charente, a semé la pelouse autour de l'église cet automne. Il reste des bancs à installer. L'entreprise en charge des travaux de voirie (SCOTPA) a coulé une résine entre les deux ponts de l'Argenton, sur la RD 20, suivant la demande de l'ABF.

Les subventions sollicitées par la commune auprès des différents organismes (État, Département de la Charente, réserve parlementaire) ont toutes été soldées.



Pont sur l'Argenton

Travaux sur la route de La Genétouze

Après la réfection du réseau d'eau potable, sur la route de La Genétouze (entre le carrefour avec la route de Médillac et le panneau de sortie du bourg), par le Syndicat d'eau potable du Sud Charente, au printemps 2022, la chaussée a été refaite par le Département de la Charente. Durant l'automne 2022, l'entreprise missionnée par le Département a raboté la voirie, puis une nouvelle couche d'enrobé a été coulée sur la chaussée. Ces travaux finalisent les travaux d'aménagement du bourg de la commune, engagés depuis 2014. Au regard de l'inflation galopante actuelle, on peut se féliciter de cette aménagement, réalisé pour de nombreuses années.



Route de La Genétouze

Urbanisme 2022

Les demandes d'urbanisme sur la commune de Rioux-Martin sont en baisse en 2022 :

- ✓ Déclarations préalables : 3 demandes (comme en 2021) : création d'une clôture et d'une murette, un abri de jardin, rénovation d'un bâtiment existant.
- ✓ Permis de construire : à noter : 2 demandes (contre 4 en 2021) : construction d'une bergerie, agrandissement d'une petite bâtisse en maison.
- ✓ Certificat d'urbanisme : 14 demandes (contre 23 en 2021) : 10 CU informatifs, lors des ventes, et 4 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle.

Autorisations de travaux dans en périmètre protégé

Notre église classée engendre un périmètre de protection de 500 mètres à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension sont soumis à autorisation de l'architecte des Bâtiments de France. Même situation pour les villages du Chiffre et une partie du village de Roche (église de Médillac).

Les travaux dans les deux cimetières de la commune leurs enceintes : murs, création et restauration des concessions, sont également soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le formulaire est disponible en mairie, sur place ou en envoi par mail (rioux-martin@orange.fr).

Hausse du coût de l'énergie : quelles solutions pour les collectivités locales ?

L'augmentation du prix des énergies, en particulier de l'électricité et du gaz, impose aux collectivités d'assumer une charge financière imprévue et substantielle à court terme.

La flambée des prix de l'électricité et du gaz, liée à la reprise post-Covid et à la guerre en Ukraine, impacte lourdement les finances locales. Depuis 2021, les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets et le maintien des services publics locaux essentiels.

La commune de Rioux-Martin a, depuis une dizaine d'années, entrepris de gros travaux afin de limiter sa consommation d'électricité de ses bâtiments communaux :

- ✓ Changement des huisseries en bois par du PVC double vitrage, isolation des combles.
- ✓ Changement des ampoules.
- ✓ Diminution du temps d'éclairage des lampadaires de l'éclairage public, avec coupure la nuit.
- ✓ Installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage des bureaux et de la salle du conseil municipal.

Les actions déjà engagées ont permis de maintenir au même niveau nos dépenses en électricité durant les 10 dernières années.

C'est dans ce contexte de hausse du prix de l'électricité que la commune de Rioux-Martin a été obligée de revoir le montant des locations de ses bâtiments :

- ✓ Montant des loyers des bureaux et des locaux techniques, avec le chantier d'insertion PASS Sud et le syndicat d'aménagement du bassin-versant de la Dronne aval. Les montants des loyers ont été réévalués en fonction des surfaces, et notamment des bureaux chauffés par l'électricité
- ✓ Prix de la location de la salle des fêtes et hausse du prix du jeton de chauffage,
- ✓ D'autres solutions sont à l'étude: isolation des murs en pierres non isolés de la mairie, isolation de la cave, réflexion sur l'éclairage public et sur le chauffage de la salle des fêtes...

Réduire votre consommation d'énergie, les gestes utiles

Vous souhaitez faire des économies d'énergie et contribuer à la sobriété énergétique ? Dès à présent, chaque geste compte pour réduire votre consommation électrique. Particuliers, entreprises, industries et collectivités locales : nous avons tous un rôle à jouer. Ensemble, adoptons les gestes utiles !

- ✓ Je remplace toutes mes ampoules par des LED : jusqu'à 2% d'économies sur ma facture d'électricité annuelle, soit 22 €.

- ✓ J'arrête d'utiliser mon sèche-linge : 3% d'économies sur ma facture.
- ✓ Je vérifie que mon ballon d'eau chaude chauffe uniquement en heures creuses : 12% d'économies d'énergie en moyenne sur ma conso d'eau chaude, avec un prix de l'électricité plus avantageux. Au total, une économie de 110 € par an sur ma facture ;
- ✓ Je baisse de quelques degrés mon chauffage, 1° C en moins c'est 7% d'économies sur le chauffage, soit 165 € par an,
- ✓ J'éteins les appareils en veille et débranche les chargeurs inutilisés, jusqu'à 5% d'économies sur ma facture d'électricité annuelle, soit 50 €.
- ✓ Je décale l'utilisation de mes machines après 22 h et privilégie le mode éco, jusqu'à 3% d'économies sur ma facture d'électricité annuelle si j'ai l'option heures creuses dans mon contrat, soit 31 €.

Pour aller plus loin, site internet d'EDF : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/economies-d-energie/>



E	I	M		S	A	T		S	11
E	L	O	S		L	E	O	N	10
I	P		E	I	O	J		I	9
L			N	A				P	8
	E	U	N		E	E	X	A	7
E	H	C	E	R	C		U	S	6
T			R	E		S	A		5
T	I			S	E	T	E	F	4
O	G	E		S	E	E	D	I	3
H		E	G	A	T	R	A	P	2
	C	L	A	T		P	C		1
I	H	G	F	E	D	C	B	A	

Solution des mots croisés

Location salle des fêtes

En plus des changements des tarifs, des modifications ont été apportées aux nouveaux contrats de la salle des fêtes :

- ✓ La clause «ménage», avec possibilité de faire appel au prestataire PASS Sud Charente, est supprimée. Le ménage restera toujours à la charge des locataires.
- ✓ Les jardins de la mairie sont mis à disposition des locataires de la salle des fêtes mais ne sont pas privatisés. Ils restent ouverts au public qui souhaiterait profiter de l'aire de jeux.
- ✓ Ajout d'une clause Covid dans la partie «règles de sécurité» (descriptif ci-dessous),
- ✓ Les contrats pour les habitants de Rioux-Martin et les habitants hors commune seront dissociés sur deux contrats différents.

Ces modifications, dont les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes, sont applicables depuis le 1^{er} mai 2022. Les personnes ayant signé un contrat de location avant cette date, pour des locations à venir en 2023 ou 2024, bénéficieront des anciens tarifs (100 € pour les habitants de la commune, 450 € pour les habitants hors commune et 5 € le jeton de chauffage). Les autres clauses restent inchangées.



■ Règles sanitaires liées au Covid

- ✓ En raison des contraintes sanitaires, la commune de Rioux-Martin se réserve, à tout moment, le droit d'annuler la réservation, sans qu'aucun dommage et intérêt soit demandé à la commune.
- ✓ La désinfection des locaux et celle du matériel, liée à la location, seront à la charge du locataire.

■ Tarifs

Au regard des très nombreuses demandes de location de la salle par des personnes hors commune, hors bassin de vie et hors département, le conseil municipal a souhaité favoriser les locations des habitants en priorité, en augmentant le prix des hors commune.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- Habitant de Rioux-Martin, prix de location pour le week-end 150 €
- Association de Rioux-Martin, manifestation gratuite pour le public, location pour le week-end gratuit
- Association de Rioux-Martin, manifestation payante pour le public, location pour le week-end 50 €
- Association hors commune, manifestation payante pour le public, location pour le week-end 100 €
- Habitant hors commune, prix de location pour le week-end 750 €
- Lave-vaisselle avec produit lavage, gaz, usage du préau : compris.
- Pour tous les locataires, jeton de chauffage, l'unité 6 €

Pour connaître les disponibilités de la salle des fêtes de Rioux-Martin et la réserver, vous pouvez contacter **M. Bruno Demptos**, adjoint en charge des bâtiments communaux sur son portable au : **06 81 61 74 33** ou par mail : brunodemptos12@gmail.com

Projet photovoltaïque sur les parcelles communales, au lieu-dit chez Birot

La commune de Rioux-Martin a été contactée par 3 sociétés pour des projets d'énergie renouvelable, sur la parcelle communale de chez Birot :

- ✓ La société Valeco, pour un projet d'éoliennes (non souhaité par les élus), mais cette société fait aussi des parcs solaires. Suite à une rencontre avec M. le Maire, Valeco n'a pas donné de suite pour un projet photovoltaïque au sol, pas économiquement viable pour eux.
- ✓ La société Technisolaire, qui a un projet en cours pour une centrale solaire flottante à l'étang des Belettes avec l'ASAI, nous a fait une proposition financière en juin 2022.
- ✓ La société WPD nous a fait une proposition finan-

cière en août 2021 et un projet de bail. Mais il y a deux modes de raccordement différents envisagés, à des coûts très différents et le loyer, peu attractif, serait le même pour la commune dans les deux cas.

Le maire avait demandé que le prix de location soit réévalué, si le raccordement réalisé était le moins onéreux, sans réponse à ce jour. Au vu des nombreuses interrogations restant à éclaircir, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à ces projets de parc solaires au sol, chez Birot.

Des réflexions sont toujours en cours pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, après accord des Bâtiments de France.

Manifestations organisées par la municipalité, 2^e semestre 2022

“ Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Le conseil municipal a de nouveau pu inviter les habitants de la commune, les gendarmes et les pompiers de Chalais à participer à la cérémonie commémorative, à l'occasion du 104^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, au monument aux morts.



Une trentaine de personnes, dont près de 10 enfants, ainsi qu'une partie des pompiers du centre de Chalais et un gendarme de caserne de Chalais étaient présents.



La municipalité souhaite impliquer davantage les enfants dans la vie communale, au travers des commémorations et pourquoi pas dans un conseil municipal des jeunes? Des enfants de la commune se sont relayés pour lire le message conjoint de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Mme Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, ainsi que la circulaire et la liste des morts pour la France en 2022 qui l'accompagnent.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur, offert à la mairie.

“ Repas de l'amitié et Noël des enfants le 11 décembre 2022

Enfin, après deux années d'annulation de cette journée festive, en raison du Covid, la collectivité a de nouveau pu organiser le repas de l'amitié et le Noël des enfants de la commune.

En ce dimanche 11 décembre, 84 convives (un record!) se sont retrouvés dans la salle des fêtes de la commune, décorée pour l'occasion par l'association d'insertion PASS Sud Charente, afin de partager le repas de l'amitié.

Repas offert aux habitants de la commune de plus de 60 ans, mais ouvert également aux plus jeunes avec une participation financière.



Les convives ont tous apprécié le repas préparé et servi par le traiteur « Au bon goût » de Lapouyade (33). Cette joyeuse après-midi s'est poursuivie avec le Noël des enfants de la commune, permettant ainsi la réunion de toutes les générations de Rioux-Martin.



Comme les années précédentes, le Père Noël est arrivé à Rioux-Martin en calèche, avec l'association ATRAIT et une belle paire de chevaux de trait. Filou et Étoile ont amené le Père Noël et ont promené les enfants autour de la mairie, en attendant l'heure tant attendue de la distribution des cadeaux au pied du sapin communal. Les enfants ont ensuite accompagné le Père Noël dans la salle des fêtes pour la traditionnelle distribution des cadeaux. L'après-midi s'est conclue par un goûter autour du beau sapin, offert à toutes les personnes présentes. La municipalité a également offert quelques gourmandises aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu venir partager le repas de fin d'année.



Autres manifestations

“ Ronde des crèches

Après deux années d'absence, la ronde des crèches du Pays de Chalais est de retour. 16 crèches ont été installées dans les différentes églises et chapelles du territoire.

Les dimanches 11 et 18 décembre 2022, une ronde des crèches a été organisée par les associations Anim's et Sauvegarde du Pays de Chalais.

Une crèche a été installée dans l'église de Rioux-Martin, visible durant la période des fêtes, n'hésitez pas à venir la voir et profitez-en pour visiter notre église romane (plaquette d'information et panneaux explicatifs dans l'entrée de l'église).

Merci à Yves-Michel Foucaud pour sa réalisation.



Visite de la crèche dans l'église de Rioux-Martin, dimanche 11 décembre



Zoom sur l'église de Rioux-Martin

Par M. Claude Peynaud, qui a bénévolement fait des recherches et des plans de l'édifice.

La commune remercie vivement M. Peynaud pour son travail de qualité, ainsi que toutes les personnes qui l'ont aidé dans son travail minutieux.

Retrouvez l'intégralité de son étude sur le site internet de M. Claude Peynaud :

<https://coureur2.blogspot.com/2022/06/rioux-martin-leglise-romane.html>

Église de Rioux-Martin, Saint-Eutrope et de la Sainte-Trinité. Restaurée au XIX^e siècle par les architectes Paul Abadie et Édouard Warin

Étude réalisée par monsieur Claude Peynaud, docteur de l'Université, Lettres et Arts, Histoire de l'art et Archéologie, en collaboration avec la mairie de Rioux-Martin et de MM. Jean-Louis Mercadé, Yves-Michel Foucaud, Pierre-Michel Barlaam et Jean-Claude Moreau. Monsieur Gaël Pannetier, maire de Rioux-Martin, et M. le révérend père Joseph Dingboé ont spontanément donné leur accord à l'origine de ce travail de recherche.

Les recueils issus de l'exploration en archéologie du bâti de l'église confirment un monument roman de la seconde moitié du XII^e siècle contemporain d'un prieuré de l'abbaye de Fontevraud à la Haute-Lande sur la seule commune de Rioux-Martin (matériels lithiques et sites, MM. P.-M. Barlaam et J.-C. Moreau propriétaires ; autre vestige, M. Y.-M. Foucaud). Ces établissements s'inscrivent dans une activité élargie de fondations catholiques contemporaines sur tout le bassin de La Tude, écho de ce qui s'est passé sur le diocèse d'Angoulême sous l'impulsion de l'évêque Girard II à partir de 1101. Le bassin de La Tude était divisé entre trois évêchés : Angoulême, Saintes et Périgueux. Rioux-Martin était de Saintes. Beaucoup d'églises sont construites sur la Charente à cette époque mais sur le bassin de La Tude peu nombreuses sont celles qui nous parviennent relativement intactes. Il y a trois principales raisons à cela : les reconstructions qu'on observe sur la période de transition roman-gothique, autour de 1200, qui signent soit des états d'inachèvements soit des destructions, les surélévations et ajouts de nefs dont l'état est très mal connu et des restaurations du XIX^e siècle par lesquelles on a

voulu faire ressembler ces édifices aux premiers critères romans définis par ceux qui eurent le grand mérite de nous les transmettre.

L'église de Rioux-Martin, bien que modifiée et restaurée au XIX^e siècle, conserve une partie romane d'origine dont une belle nef à deux travées, voûtée en berceau bien appareillé sur doubleau.

Le clocher et le chœur ne sont pas romans. Le chœur a été reconstruit sur proposition de Paul Abadie à partir de 1858. Ce sont les autorités locales et départementales qui firent le choix d'un chœur carré en substitution de l'ancien semi-circulaire déjà bien écroulé dans la première moitié du XIX^e siècle.

Le clocher était également en mauvais état en 1844, comme signalé par une publication de l'abbé Michon. Par ce premier inventaire des richesses artistiques et historiques de la Charente nous retrouvons les mêmes dimensions actuelles, cotes et caractéristiques imprimées avant restauration.

Le clocher n'est donc pas du XIX^e siècle, mais antérieur. Il n'est pas non plus roman comme l'analyse de la souche sur avant-chœur le montre en plus de sa flèche polygonale appareillée et ajourée. Ce clocher par déduction est donc d'une veine gothique, restauré par Paul Abadie avant 1858.

La chapelle construite en hors-œuvre-en-œuvre sur l'ancien mur nord de l'avant-chœur roman est la sépulture en concession perpétuelle d'E. Warin et de ses héritiers, dont M. J.-L. Mercadé est le descendant direct et propriétaire des documents originaux de P. Abadie et d'E. Warin qui ont servi à cette étude. M. J.-L. Mercadé, et cela vaut la peine de le signaler, est par son arrière-grand-mère, épouse d'E. Warin, issu de la prestigieuse famille des Hamilton dont le duc a tout récemment remis les clefs de l'Écosse au roi Charles III.



Si par les documents transmis en copies dactylographiées par M. Y.-M. Foucaud nous avons tous les détails des délibérations du conseil municipal autour de la fin de la restauration du clocher et du début de la construction du chœur, il nous manque les détails de la restauration de la façade à arcades où les interventions n'ont pas été très importantes. En effet, les niveaux de profondeur de cette façade plate, animée d'arcades, écran du volume intérieur de la nef unique, conservent le souvenir de remaniements de pierres uniquement sur la partie la plus externe.

La partie la plus interne n'est pas touchée; ce qui nous amène à l'intérieur de l'église où nous avons l'élévation originale à retraits du revers de cette façade cependant enrichie d'un portique support d'une tribune due à E. Warin, tout comme la chaire et l'autel.

Il faut aussi remarquer que ces interventions du milieu du XIX^e siècle sont des témoins très précoces de l'utilisation des ciments industriels Portland en restaurations historiques, tout juste inventés en 1824 pour une commercialisation autour de 1840, avant le grand démarrage de l'architecture non appareillée en ciment coffré, puis armé aux révolutions des frères Perret et de leur élève Le Corbusier, à partir de 1904.

La construction romane en grand appareil pas totalement régulier est remarquable: elle a donné raison au

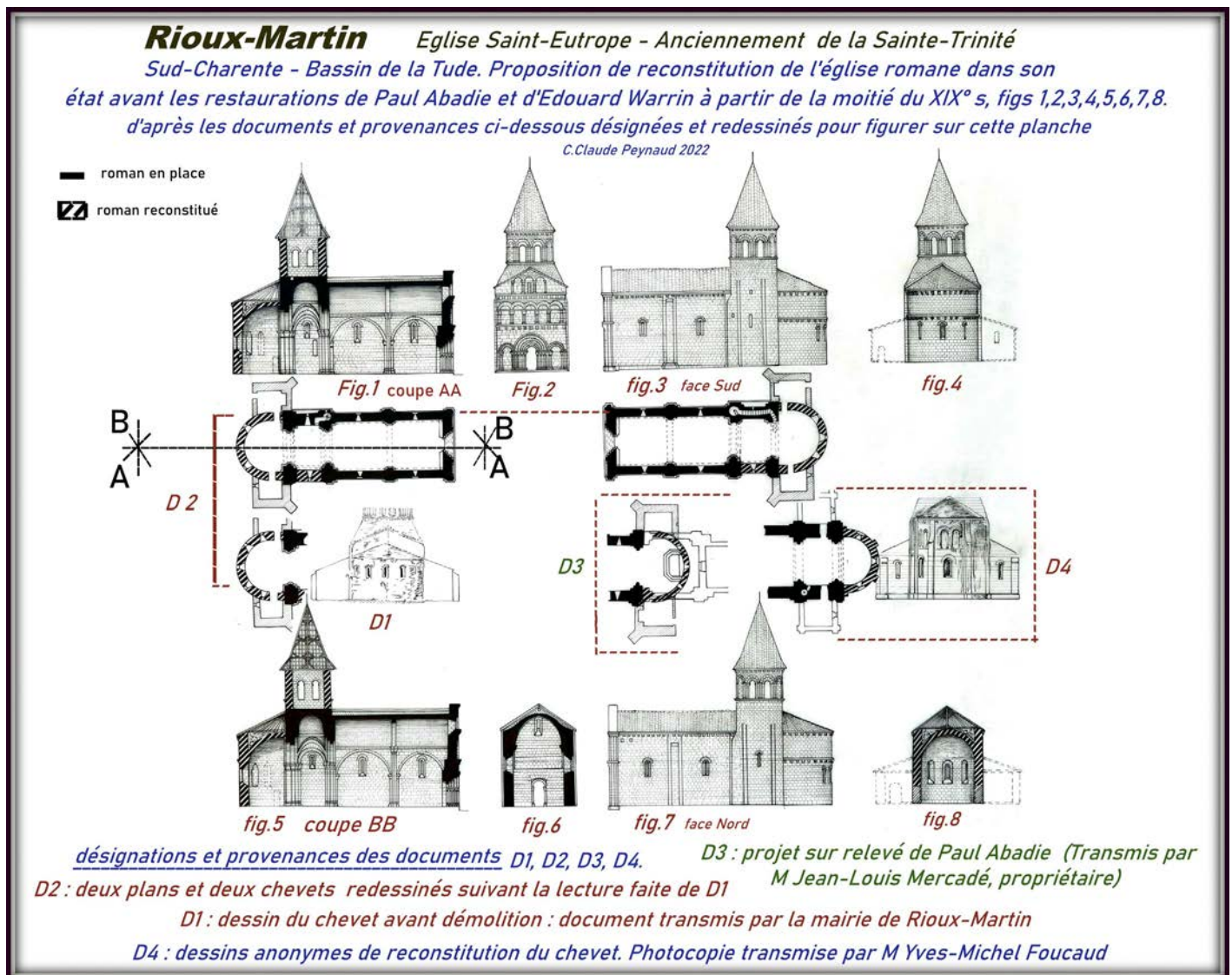
monument face aux siècles. Cet appareillage est réalisé sur une période historique où la stéréotomie atteint une première maturité, ce qui nous vaut la conservation parfaite de l'escalier intra-muros qui monte au clocher en deux volées, l'une en vis, l'autre droite et tournante, à partir d'un passage dont l'accès est à 1,87 m du sol de l'avant-chœur côté sud. Escalier que j'ai bien sûr relevé tant il est important pour entrer en compréhension de la famille des escaliers romans du bassin de La Tude et lisières.

À partir de ces observations et relevés, il m'a semblé important de donner une suite à cette étude et de montrer comment l'architecture française a finalement toujours utilisé, plus ou moins directement, le couple escalier/passage qui s'était mis en place dans les édifices religieux de la période romane, dont on suit la trajectoire jusqu'à la constitution de l'architecture civile vernaculaire des XIX^e et XX^e siècle sur une grande partie de la Charente et du Périgord jusqu'en Gironde.

Nous avons là avec l'église de Rioux-Martin un des ancrages importants, pour étayer les premières études en archéologie du bâti et restaurations des églises du bassin de la Tude et lisières.

Que les participants à ces études soient vivement remerciés.

Claude Peynaud, 2022



L'espace anglophone



Le 1er Mai

Tournons-nous vers le printemps et l'été. J'ai pensé qu'il serait intéressant d'examiner le 1er mai et les différences entre le Royaume-Uni et la France. Les fêtes du 1er mai existent dans de nombreuses cultures et, en France et en Angleterre, elles remontent au moins aussi loin que les Celtes. Le 1er mai se situe astronomiquement exactement à mi-chemin entre l'équinoxe de printemps et le solstice d'été. Pour les agriculteurs, c'est le moment de l'année où les cultures commencent à montrer leurs premières pousses. Il nous indique que l'été arrive. Pour les Celtes, c'était la fête de Beltane, et dans la culture germanique, la nuit de Walpurgis. Dans les deux cultures, il y avait des festins, des danses, des décorations avec des fleurs de printemps, des feux de joie et des danses nocturnes. Les cultures française et britannique ont suivi ces traditions celtiques et germaniques, y compris la tradition de l'arbre de mai ou du mât de mai. La tradition celtique consistait à choisir un arbre dans la forêt, à le décorer de rubans et de fleurs et à danser autour. Plus tard, elle a évolué de telle sorte que dans certaines régions de France, une branche était coupée, décorée, et les jeunes filles célibataires qui étaient éligibles pour le mariage, la suspendaient devant leur maison. Les jeunes hommes pouvaient laisser des fleurs et des cadeaux.

En Angleterre, la tradition de danser autour d'un arbre a été remplacée par la coupe d'un arbre et la formation d'un poteau. Le poteau était ensuite érigé au centre du village et décoré de fleurs et de rubans colorés fixés au sommet, jusqu'au sol. Le jour du 1er mai, les jeunes célibataires du village se réunissaient et dansaient. Chacun tenait un ruban, et les jeunes femmes dansaient dans un sens, les jeunes hommes dans l'autre, en se tressant les uns aux autres. De cette façon, le poteau était couvert de rubans tissés. Lorsque la danse s'achevait, chaque homme et chaque femme se retrouvait au hasard en couple avec quelqu'un pour la journée. Ces dernières années, la danse est devenue un jeu pour les enfants. Toute cette tradition est probablement à l'origine de l'habitude des fiançailles en mai et des mariages en juin.

En Angleterre, nous n'avons pas la tradition d'offrir le muguet à nos proches. En Grande-Bretagne, le jour férié ne célèbre pas non plus vraiment la fête des travailleurs comme c'est le cas en France.

Il était également intéressant de découvrir la tradition du Brin d'aillet ici. Je n'avais pas réalisé qu'il s'agissait d'une tradition limitée à la Charente. On m'a également dit récemment qu'une vieille superstition veut que si vous vous frottez les mains sept fois avec du brin d'aillet, cela vous apporte de la chance et de l'argent pour l'année! Alors attendons avec impatience le 1er mai, et l'approche de l'été!



Traditions of 1 May

Now that we are into the new year, we can look forward to the spring and summer. I thought it would be interesting to look at the 1 May and the differences between the UK and France.

The festivals of 1 May are common in many cultures, and in France and England, originate at least as far back as the Celts. May Day is astronomically exactly half way between the Spring equinox and summer solstice. For farmers, it is this the point of the year when the first crops start to grow their first shoots, it tells us that Summer is coming.

For the Celts, it was the festival of Beltane, and in Germanic culture, the Night of Walpurgis. In both cultures, there was feasting, dancing, decorations with spring flowers, with bonfires and dancing at night.

French and British culture followed these Celtic and Germanic traditions, including the tradition of a May Tree or Maypole. The Celtic tradition was selecting a tree in the forest, decorating it with ribbons and flowers, and dancing around it. Unlike England, the French Maypole tradition changed so that in some regions a branch was cut, decorated, and young single girls who were eligible for marriage, would hang them outside their home. Young men could leave flowers and gifts.

In France, 1 May has great importance. The French celebrate Labour Day (Fête du Travail). This dates from the 1st of May 1890. When workers protested and demanded a triple claim:

8 hours of work, 8 hours of sleep, and 8 hours of leisure. The French government officially signed the "eight-hour day" law in 1919. Unions parade in almost every major city, to celebrate the various labour laws that were passed.

Another big tradition in France is giving the Muguet (Lily of the Valley) to loved ones.

It dates back to the Middle Ages. It was always regarded as a symbol of freshness and good luck, but became popularised in the Court of King Charles IX in 1561, when he was given a sprig for good luck. He liked it so much that he gave a sprig to every lady in his court, and the tradition was born.

Since 1938 it has been linked not only to a token of love and good luck, but to the Fête du Travail.

The other tradition that we find here is "Brin d'aillet" This translates to "little shoots of garlic", and describes the new spring shoots of garlic. You will find it in the shops and supermarkets in April and May.

Traditionally it was one of the early crops, as well as growing wild, and because it is so fresh, folklore said that it was excellent for giving you good health and cleansing your blood.

In a tradition mostly restricted to Southern Charente and Charente Maritime, in May, people gather it and cook it in omelettes, or rub it on bread or toast to eat alongside soups. Like the muguet, it signifies luck and health. There is an old superstition that if you rub your hands seven times with a brin d'aillet, you will have money, health and good luck for the rest of the year.

George PHILPOTT

JARDINAGE : LE PAILLAGE

Par Yves-Michel FOUCAUD

(Source : compte rendu du stage organisé par CALITOM en 2015)



Au préalable : une terre nue est exposée sans défense aux éléments. Les rayons du soleil la dessèchent impitoyablement et aspirent l'humidité sans laquelle aucune vie n'est possible. Réduite en poussière, la terre est emportée par les vents. Les pluies battantes détruisent la structure fine de ses agrégats et transforment l'humus en boue. Sous la surface, l'air vient à manquer. En hiver, le froid pénètre en profondeur jusque dans le sous-sol et paralyse la vie à tous les niveaux. Le jardinier naturel doit tout faire pour ne pas en arriver là. Les couverts organiques ne sont pas une invention des jardiniers mais une mesure de protection directement imitée de la nature (litière forestière). Aucune platebande ne doit rester à découvert. Plusieurs solutions pour cela : le paillage, le compostage en surface et la mise en place de plantes couvre-sol. Mulch, ou paillis, ou paillage désigne une couverture de la terre par des matériaux organiques (vivants ou pas) ou minéraux.

■ Les fonctions du paillis

- ✓ Un manteau pour l'hiver : c'est sûrement sa fonction historique. Le paillis protège les racines et la souche du froid s'il est mis à l'automne. Sous un paillis de 20 cm, la terre ne gèle pas, on peut donc récolter les légumes d'hiver plus facilement. Cela permet aussi de prolonger de quelques semaines l'activité de la couche d'humus et au printemps d'obtenir une reprise plus précoce.
- ✓ Le gîte et le couvert pour les êtres vivants du sol. Il fournit des nutriments et un abri à certains micro-organismes du réseau alimentaire du sol. Les vers de terre emportent les éléments du paillis dans leurs galeries souterraines pour les broyer, cela donne des turricules riches en nutriments et entraîne plus de galeries, une meilleure rétention d'eau et circulation de l'air.
- ✓ Un travail du sol absent. L'aération de la terre, qui lui donne son caractère humeux, est assurée par les micro-organismes et les vers de terre qui prolifèrent sous cette litière. Le réseau des champignons et les galeries des

vers de terre assurent une structure grumeleuse, évitant le binage pour le jardinier.

- ✓ Une rétention d'eau : en se transformant en humus, le paillis agit comme une éponge. La terre conserve son humidité et prend une consistance meuble et grumeleuse. De façon mécanique, le paillis limite l'évaporation de l'eau. Il protège ainsi les sols légers contre l'érosion.
- ✓ Une infiltration douce de l'eau : en conservant le sol souple et poreux le paillis permet à l'eau de pluie ou d'arrosage de s'infiltrer en profondeur, sans ruisseler. L'effet destructeur des pluies battantes est atténué
- ✓ Une régulation de la température : le paillis régule la température. Il protège le sol des températures extérieures excessives et desséchantes. A l'inverse, les paillis minéraux concentrent la chaleur et réchauffent la terre au printemps, permettant un démarrage précoce.
- ✓ Des mauvaises herbes étouffées ou des graines en manque de lumière. Le paillis limite la levée des graines car il leur enlève la lumière. Mais pour cela, il est nécessaire de bêcher avant un minimum si on met du paillis poreux comme la paille, ou mettre un carton.
- ✓ Recyclage des végétaux du jardin : le paillis permet de recycler tous les déchets végétaux du jardin et de cuisine : tontes de gazon, feuilles, branchages.
- ✓ Des fruits et des légumes propres : les paillis permettent de garder certains fruits et légumes propres.

■ Les avantages

- ✓ Pour le jardinier : moins de binage, moins de désherbage des mauvaises herbes, moins d'arrosage, moins de fumure, des récoltes plus faciles et plus propres.
- ✓ Pour les habitants du sol et les cultures : préservation de la chaleur, de l'humidité, de l'état grumeleux (et non tassé), alimentation importante pour la pédofaune, protection du sol contre la battance et l'érosion éolienne, protection de la couche d'humus et bénéfique des cultures par l'apport de nutriments.

Donc il faudra pour un paillage optimal :

- ✓ de la consoude, pour apporter de la potasse,
- ✓ de la fougère aigle, comme insecticide,
- ✓ de l'ortie, pour apporter de l'azote,
- ✓ de la prêle, pour apporter oligo-éléments et silice,
- ✓ des feuilles mortes, pour apporter du carbone.

Passer la tondeuse à gazon sur ces 5 plantes. Les mettre ensuite sur une bâche pour les sécher un peu, puis couvrir la terre. Enfin, pour planter, écartez ce couvert végétal.

Les fougères, orties, prêles et feuilles mortes se trouvent à l'état sauvage un peu partout sur notre commune. Pour la consoude, vous pouvez en récupérer au jardin de la Lézardière, à Rioux-Martin, auprès d'Yves-Michel Foucaud (05.45.98.14.04 et lalezardiere3@wanadoo.fr).

Vie associative

En 2022, deux manifestations importantes sur la commune, organisés par les associations ATRAIT: la compétition équestre de TREC monté et attelé (Technique de randonnée équestre de compétition) et par le Saint-Hubert Club Chalaisien: la marche gourmande semi-nocturne, ont dû être annulées par arrêté préfectoral, en raison de la canicule et du risque incendie trop important sur notre territoire cet été.

Après deux années blanches, en raison du Covid, c'est de nouveau un coup dur pour les associations et leurs bénévoles.

Heureusement quelques manifestations ont pu être organisées cette année.

Nous espérons qu'elles le seront toutes de nouveau en 2023.

La commune continue de les soutenir au même niveau.

Un Autre Regard en Argentonne

Après la randonnée du 1^{er} mai, qui a pu de nouveau être organisée cette année, l'association Un Autre Regard en Argentonne et ses bénévoles ont pu organiser le concert avec l'ensemble à cordes d'Arpeggione.



1^{er} mai 2022 : préparation des omelettes



1^{er} mai 2022 : randonnée sur les chemins communaux

“ Concert gratuit de l'ensemble à cordes Arpeggione, dans la salle des fêtes de Rioux-Martin, le dimanche 25 septembre 2022

Les années de partage, de convivialité et d'amitié avec l'ensemble Arpeggione ne se comptent plus. Cela fait déjà 30 ans que nous les accueillons.

Ce rendez-vous devenu incontournable est toujours aussi convivial. C'est toujours un plaisir, pour les bénévoles de l'association, d'accueillir cet ensemble. Après



un bon repas, le concert a été joué dans la salle des fêtes pour la seconde année consécutive (et non plus dans l'église comme les années précédentes). La prestation a été remarquable, la salle était comble.

On vous dit à l'année prochaine, pour une nouvelle randonnée du brin (le 1^{er} mai 2023) et la 31^e édition du concert d'Arpeggione, le dernier dimanche de septembre 2023.

Saint Hubert Club Chalaisien

Le Saint Hubert Club Chalaisien est une association de chasse affiliée à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, regroupant 7 communes (Chalais, Rioux-Martin, Bazac, Saint-Avit, Yviers, Médiillac et Sauvignac) sur une superficie de 6 000 ha (une des plus grandes du département de la Charente).

Cette association est gérée par un conseil d'administration composé de vingt membres élus par tiers pour trois ans. Depuis 2019, aucune manifestation n'a pu être organisée suite à la Covid et récemment la rando nocturne en raison du risque feux de forêt trop important cette année, réduisant considérablement le budget. Pour cette année 2022-2023 nous prévoyons une soirée repas le 25 mars 2023, la traditionnelle rando nocturne approchant les 1 000 participants le 16 juin 2023 et une soirée champêtre le 22 juillet 2023. Ensuite nous proposons des ventes de gibiers frais, congelés et élaborés pour ceux qui sont intéressés (chevreuil entier ou demi, cuissot de chevreuil, 1/4 avant de chevreuil, 1/4 arrière de chevreuil, cuissot de sanglier, saucisses et civet de sanglier et chevreuil).

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes.

AUTRES ASSOCIATIONS LOCALES

Amicale des volontaires et bénévoles du sang



Partagez votre pouvoir, donnez votre sang.

Les donneurs de sang rappellent qu'il est indispensable d'assurer les moyens de répondre à la demande des malades et des accidentés. Pour minimiser le temps de présence à la collecte, l'Établissement Français du Sang a lancé un site pour prendre rendez-vous: mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr. Vous pouvez également vous inscrire auprès du site de transfusion au 05 45 91 46 44. Même à la dernière minute, un donneur qui se présente sera accepté.

Pour l'année 2023, les collectes à la salle des fêtes de Chalais se dérouleront de 16 h 30 à 19 h 30: **lundi 27 février, lundi 24 avril, lundi 26 juin, lundi 28 août, lundi 23 octobre et lundi 18 décembre.**

Pour tout renseignement d'ordre médical, le site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac est à votre disposition.

Le président, Marc Duflot

Conserver son autonomie pour les personnes accidentées, handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, préparation et aide aux repas.

Service de soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées. Service « aide aux familles » pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement. Livraison de repas 7 jours sur 7 en liaison chaude.

N'hésitez pas à venir aux permanences, assurées :

- ✓ le lundi matin de 9 h à 12 h par les bénévoles
- ✓ le mardi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 15 par l'agent de planification
- ✓ le jeudi de 14 h à 16 h par les bénévoles (semaine paire)
- ✓ le vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 15 par l'agent de planification (semaine impaire).

Les ateliers de prévention sont ouverts aux personnes de plus de 60 ans. Les activités proposées ludiques ou plus sérieuses permettent des échanges et surtout de conserver un lien social. Ils sont gratuits. L'après-midi se termine par un moment très convivial autour d'un

goûter. Renseignez-vous aux permanences ou contactez le président Marcel Soulard **06 78 83 52 10**.

L'atelier mémoire : un groupe de 15 à 20 personnes se retrouvent tous les 15 jours pour faire travailler leurs neurones avec des exercices simples. L'ambiance est conviviale, la compétition n'est pas recherchée, chacun avance à son rythme.

L'atelier karaoké : les amateurs de chansons se réunissent une fois par mois sous la houlette de Mme Marie-Thérèse Grégoire. Le karaoké permet de découvrir les paroles, le sens des chansons.

L'atelier numérique : l'association pense également aux aînés pour qu'ils ne soient pas isolés avec la fracture du numérique. En partenariat avec Groupama elle a pu financer 4 tablettes. Depuis le mois d'avril, un petit groupe de 6 à 8 personnes se réunit tous les mois pour découvrir l'utilisation de l'outil numérique (recherche d'informations sur le net, communiquer par mail)...

Calendrier 2023. Ateliers mémoire : 5 et 19 janvier, 2 et 16 février, 2 et 16 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai, 8 et 22 juin. Karaoké : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 29 juin. Numérique : 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 15 juin.

chalais@fedel6.admr.org 05 45 98 95 38

INFORMATIONS DIVERSES

- Une nouvelle activité sur la commune : massages et thérapie corporelle. Installée depuis peu à Rioux-Martin, Isabelle Dévé vous propose ses massages et son accompagnement pour vous aider à prendre soin de vous, corps et âme. Sur rendez-vous au 06 25 71 79 31.

Particuliers : ce qui change au 1^{er} janvier 2023

- **Mise en place de l'indemnité carburant.** Depuis janvier 2023, la « remise carburant » est remplacée par une indemnité carburant de 100ciblant les ménages modestes. Contrairement à la remise carburant qui s'obtenait directement à la pompe, pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faut obligatoirement en faire la demande sur le site impots.gouv.fr.

- **Maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie.** Le dispositif est reconduit en 2023. Ce bouclier tarifaire permettra une hausse maximale du prix fixée à 15 % à compter de janvier 2023 pour le gaz, et à 15 % également pour l'électricité à compter de février 2023.

- **Création d'un « chèque bois ».** Son montant est compris entre 50 et 200 €, selon le revenu des ménages et le type de combustible utilisé. Accessible sur demande – jusqu'au 30 avril 2023 – auprès de l'Agence de Services et de Paiements (ASP), sur présentation d'une facture nominative prouvant un achat de bois d'un montant minimal de 50 €. Les chèques seront envoyés à partir de mi-février 2023.

- **Aides financières pour le covoiturage.** Les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance vont pouvoir recevoir une prime de 100 €, via les pla-

teformes de covoiturage. Cette prime prendra la forme d'un versement progressif : une première partie au premier covoiturage (25 minimum) et le reste au dixième covoiturage, dans un délai de trois mois à compter du premier covoiturage.

- **Augmentation du taux du PEL à 2 %.** Le taux des plans d'épargne logement (PEL) ouverts à partir du 1^{er} janvier 2023 passe à 2 %. Ceux ouverts avant cette date conservent le taux de 1 %.

- **Suppression définitive de la taxe d'habitation pour les résidences principales.** Entamée depuis 2018, la réforme de la taxe d'habitation arrive à son terme. En 2023, plus aucun Français ne payera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe est en revanche maintenue pour les résidences secondaires.

- **Encadrement du démarchage téléphonique.** Le démarchage téléphonique des consommateurs sera dorénavant autorisé uniquement du lundi au vendredi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h. Il sera interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés.

- **Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu.** Pour tenir compte de l'inflation, le barème de l'impôt sur le revenu est revalorisé à hauteur de 5,4 %.

Barème de l'impôt 2023 sur les revenus 2022

Fraction du revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 10 777 €	0 %
De 10 778 € à 27 478 €	11 %
De 27 479 € à 78 570 €	30 %
De 78 571 € à 168 994 €	41 %
Supérieur à 168 994 €	45 %

- **Modification du diagnostic énergétique.** À compter du 1.1.2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie annuelle (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE sera inférieure à 450 kWh/m² de surface habitable. Les logements dont la consommation d'énergie dépasse cette valeur ne pourront plus être proposés à la location.

- **Prélèvement à la source.** Les conditions requises pour obtenir une baisse du taux de prélèvement à la source sont assouplies. Le seuil requis passe de 10% à 5%. En d'autres termes, vous pourrez solliciter une baisse de votre taux de prélèvement si votre baisse de revenus entraîne une diminution de vos prélèvements à la source de l'année de 5% (contre 10% jusque-là) par rapport à ceux normalement dus en l'absence de demande de modulation. Cet aménagement est applicable aux revenus perçus à compter du 01/01/23.

- **Revalorisation du Smic.** Le Smic est revalorisé de 1,80% pour atteindre 11,27 €/h, soit 1709,28 €/mois sur la base de 35 h de travail hebdomadaire.

- **Bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule.** Le bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule neuf est réservé aux voitures particulières électriques dont le coût d'acquisition est inférieur à 47 000 € et la masse inférieure à 2,4 t, et aux camionnettes électriques. Le montant d'aide peut s'élever jusqu'à 5 000 € (voiture) et 6 000 € (camionnette). Ces montants sont augmentés de 2 000 € pour les ménages dont le revenu de référence par part est inférieur à 14 089 €.

- **Évolution de la prime à la conversion.** Pour les ménages dont le revenu de référence par part est inférieur à 22 983 €. Son montant est renforcé en cas de RFR/part inférieur à 6 358 € et pour les gros rouleurs avec un RFR/part inférieur à 14 089 €, pour lesquels la prime peut atteindre jusqu'à 6 000 € (voiture) et 10 000 € (camionnette).

- **Hausse des aides pour l'achat d'un vélo.** Les aides à l'achat de vélo sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023. Les seuils d'éligibilité sont rehaussés (revenu fiscal de référence par part inférieure à 14 089 €) et 20% pour les aides renforcées (revenu fiscal par part inférieure à 6 358 €).

- **Majoration du crédit d'impôt pour la garde d'enfants de moins de six ans.** Le plafond des dépenses prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants de moins de six ans est revalorisé de 2 300 € à 3 500 €.

- **Lancement du dispositif « MonAccompagnateurRénov' ».** Ce dispositif permet d'accompagner – de façon obligatoire – les ménages lors de rénovations énergétiques de l'habitat privé, pour les travaux bénéficiant des aides à la rénovation énergétique de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour lesquelles les aides MaPrimeRénov' Sérénité (MPRS) sont mobilisées. Notez que Mon Accompagnateur Rénov' est un assistant à maîtrise d'ouvrage ou un opérateur agréé par l'État ou désigné par une collectivité locale.

- **Élargissement de la prestation de compensation du handicap.** Afin de faciliter l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap intellectuel, cognitif ou psychique, les critères ouvrant droit à l'aide humaine de la PCH sont élargis. L'aide humaine peut être attribuée si la

personne en situation de handicap éprouve des difficultés par exemple pour gérer son stress face à l'imprévu, ou pour effectuer des « tâches multiples » de la vie quotidienne, comme préparer un repas ou se rendre à un rendez-vous médical, etc.

- **Fin du ticket de caisse automatique.** Les tickets de caisse ne seront plus automatiquement imprimés par le commerçant.

JDC Bien préparer ton recensement **EN 5 ETAPES**

ETAPE 1 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2 Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4 L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 5 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthel
BP 90647
86000 POITIERS
csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

ma JDC.fr

RECOMMANDÉ

QR code

Made with VISME

Quand l'école communale n'était pas obligatoire, mais payante

Tout le monde le sait : Jules Ferry a rendu l'instruction gratuite et obligatoire, mais qu'en était-il exactement avant ? En prenant comme fil directeur les délibérations du conseil municipal de Rioux-Martin depuis 1838 (consultables aux Archives départementales), nous proposons de montrer comment la commune a progressivement assuré l'instruction de sa jeunesse.

■ Une école communale à Rioux-Martin mais payante

En 1833, la loi Guizot oblige chaque commune à entretenir une école primaire. Les premiers procès-verbaux des conseils municipaux de Rioux-Martin présents aux Archives départementales datant de 1838, on ne peut pas savoir ce qu'il en était auparavant. L'école à l'époque n'est pas gratuite. La commune doit assurer à l'instituteur un salaire fixe, qui se montait à 200 francs entre 1838 et 1850, charge répartie entre la commune et le département. Les familles, quant à elles, devaient payer entre un franc et deux francs cinquante par mois, suivant le niveau d'études des enfants. Ces sommes, collectées par la mairie, complétaient ainsi le salaire de l'instituteur : plus il avait d'élèves, plus ces derniers étaient assidus, mieux il était payé.

Pour donner un ordre d'idée, au milieu du XIX^e siècle, la contribution par élève et par mois correspondait en gros au salaire journalier d'un ouvrier agricole, qui pouvait gagner autour de 600 francs par an.

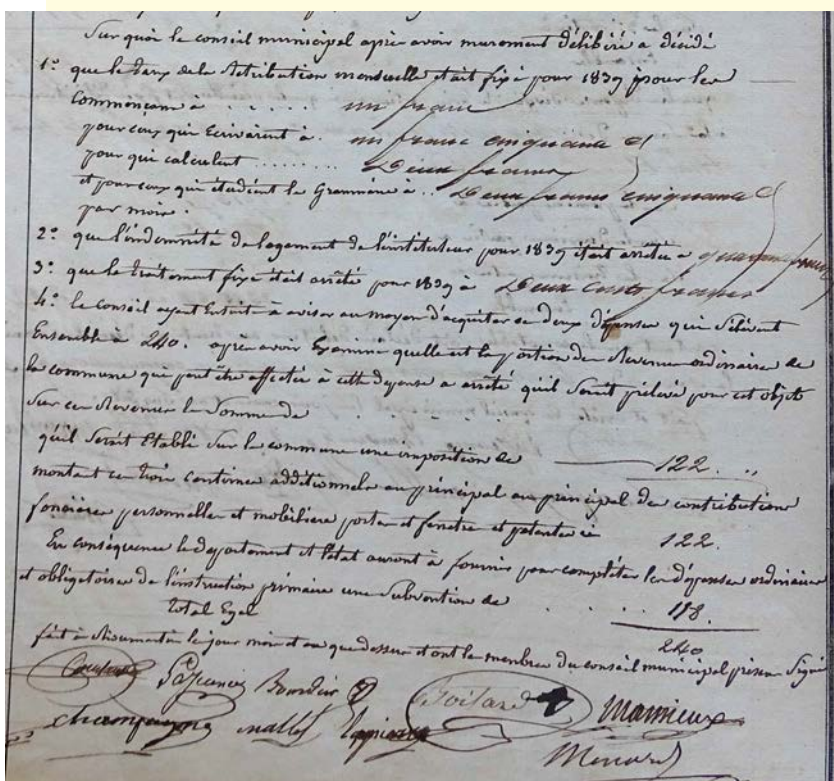
C'est dans une délibération du 10 août 1846 que l'on observe pour la première fois la gratuité pour les élèves de familles pauvres, pour lesquelles la commune paiera sa part à partir de 1870 : il y en a 10 à Rioux-Martin, tous des garçons ; à l'évidence, les filles ne sont pas encore scolarisées.

■ Et les filles ?

Cette question de l'instruction des filles se posait déjà, et ici ou là elle était effective : soit qu'il y ait eu une école distincte de celle des garçons, soit qu'il n'y ait eu qu'une seule école mais à la condition expresse que les enfants des deux sexes soient soigneusement séparés.

En 1850, la loi Falloux change quelque peu la donne : elle impose par exemple la création d'une école de filles dans les communes de plus de 800 habitants. Mais Rioux-Martin ne compte alors que 760 habitants et n'avait dépassé d'ailleurs ce seuil de 800 que dans les années 1830. La commune n'est donc pas concernée par cette obligation. Rien n'empêchait cependant d'instaurer la mixité, mais les préventions restent grandes. Dans son rapport au conseil général de la Charente, le 26 août 1862, le préfet indique qu'il est « inutile d'insister sur les inconvénients que présente le mélange des sexes. Quoique dans les écoles mixtes les garçons et les filles soient séparés par une barrière, ils se rencontrent au sortir de l'école, et dans les campagnes, où ils sont souvent livrés à eux-mêmes sans surveillance, on comprend le danger qui peut résulter de ce contact. Il est encore plus grand quant aux rapports d'un jeune instituteur avec ses élèves, et dans ces dernières années, la cour d'assises nous a plusieurs fois offert le spectacle lamentable de malheureuses petites filles perverties par ceux-là mêmes à qui les familles avaient remis le soin de leur donner une éducation morale et chrétienne ».

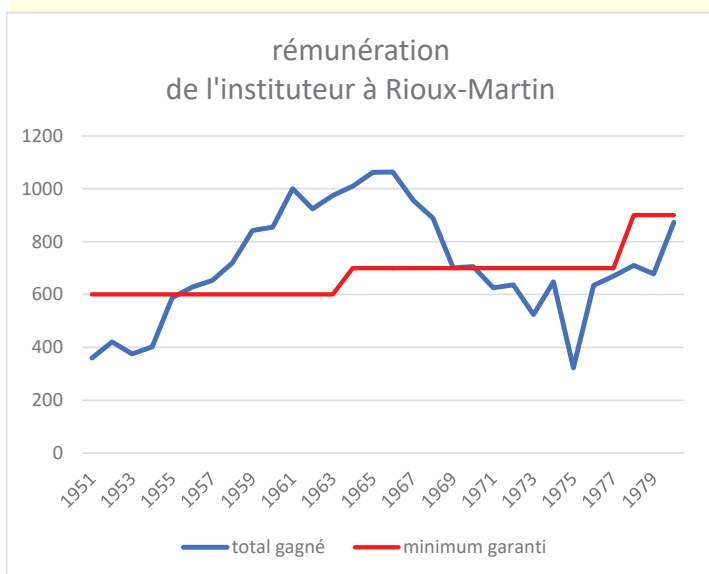
Faut-il alors créer une école de filles ? La pression législative monte en effet, et une loi du 10 avril 1867 en impose la création pour les communes de plus de 500 habitants, et cette fois Rioux-Martin ne semble pas pouvoir y couper. Pourtant, dans sa séance du 11 novembre 1867, le conseil municipal vote l'avis suivant : « Il a été unanimement d'avis que la commune ne pouvait quant à présent entretenir une école de filles ; que d'ailleurs jusqu'ici le besoin ne s'en est point fortement fait sentir ; il demande donc que la commune en soit dispensée. Il estime qu'il n'y a lieu à aucune novation sur l'état actuel de l'instruction scolaire en cette dite commune. »



Conseil municipal, 13 mai 1838.

■ Une fréquentation très irrégulière

C'est à partir de la loi Falloux en 1850, déjà citée, qu'un minimum de revenus est instauré pour les instituteurs : 600 francs annuels. Si le fixe de 200 francs et les contributions des familles ne permettent pas d'arriver à ce total, la commune et le département combleront la différence; et si le total dépasse ces 600 francs, cela augmentera d'autant la rémunération de l'instituteur. Chaque année donc, le conseil municipal examine au vu des contributions familiales de l'année précédente s'il y a lieu de verser un complément pour atteindre les 600 francs, portés à 700 francs en 1864 puis à 900 francs en 1878. L'examen de ces comptes permet de voir évoluer la rémunération de l'instituteur de Rioux-Martin dans les années 1850-1880 et cela donne le tableau suivant :



La courbe bleue indique le total fixe + contributions des familles, la rouge indique le minimum garanti. Quand la bleue est au-dessous de la rouge, la commune paie la différence, et à l'inverse, quand elle est au-dessus, l'instituteur gagne plus que le minimum garanti.

Ce graphique met en évidence l'irrégularité importante du revenu de l'instituteur : soit que le nombre d'élèves évolue tantôt à la hausse et tantôt à la baisse, soit que leur fréquentation soit très variable d'une année sur l'autre. Il n'a pas été possible de retrouver les listes de présence tenues par l'instituteur, ce qui interdit d'avoir une vision plus précise de tout cela.

En 1914, Mlle Leberthon, institutrice intérimaire, note que «*la fréquentation scolaire, mauvaise pendant les mois d'octobre, novembre, mars, avril, mai, juin, juillet, est passable pendant les autres mois*», c'est-à-dire décembre, janvier et février... S'il en était ainsi alors que l'école était obligatoire et gratuite, on peut imaginer ce qu'il en était lorsqu'elle était facultative et payante !

À partir des lois de Jules Ferry en 1881 et 1882, l'école deviendra gratuite et obligatoire, le traitement des instituteurs ne dépendra plus des contributions des familles.

■ Qui fait la classe et où ?

En 1839, il faut remplacer l'instituteur décédé quelque temps auparavant. Le conseil examine deux candidatures : celle de Jean Couzi, «*muni de certificats attestant sa moralité et sa bonne conduite et d'un brevet de capacité d'instituteur primaire*» et qui avait manifestement assuré le remplacement depuis six mois, et celle de Jacques Boistard, fils de Jean Boistard, alors adjoint au maire. Muni des mêmes certificats et exerçant à Parcou, il est «*soutenu*» par de nombreux habitants de la commune : le conseil décide donc de le proposer au comité d'arrondissement. Mais Jean Couzi sera finalement nommé et restera en fonction jusqu'en 1851. C'est Jean Chabosseau qui lui succède, venant de Médillac. Un monsieur Laporte suivra, remplacé en 1875 par Charles Ménachaud. En 1874, installation de Marcelin Vessière.

Côté école de filles, Marie Nadaud, épouse Virronaud, est nommée en 1873; elle démissionnera en 1875 pour créer une école «*libre*», c'est-à-dire privée, pour les filles. Il semble que cette école ait été située à la Chagneraie. Marie Nadaud sera remplacée par Victorine Vigier épouse Décelas, puis par Mme Métivier en 1878.

Ce n'est qu'en 1906 que le conseil municipal décide de construire une école et une mairie, celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle se situe sur un terrain acheté par la commune à M. Gouzil, et le projet total se monte à 28 797 francs. Elle ouvrira effectivement à la rentrée 1911.

Mais avant? Les délibérations du conseil municipal indiquent d'abord le coût pour la commune de l'*indemnité de logement* de l'instituteur, puis à partir de 1844 le coût de la location de la *maison d'école*. Jusqu'en 1894, rien ne permet de localiser ce lieu, dont on peut penser d'ailleurs qu'il a pu changer au cours des années. Mais nous disposons en date du 15 juin 1894 du bail de la location de la maison d'école : la mairie loue à Marcelin Vessière les locaux nécessaires à l'école des garçons et à celle des filles. Il s'agit du n° 14, la grande maison à gauche à l'entrée du bourg quand on vient de chez Peuchaud. Nommé en 1874 instituteur à Rioux-Martin, rien ne permet de savoir s'il l'était encore au moment de ce bail, mais on peut le penser puisqu'il n'était alors âgé que de 49 ans.

À partir des lois Ferry, si la commune doit encore s'occuper des locaux, elle n'a pour ainsi dire plus à intervenir dans la vie de l'école, sinon par exemple en 1920 pour donner un avis favorable à la mixité dans les classes.

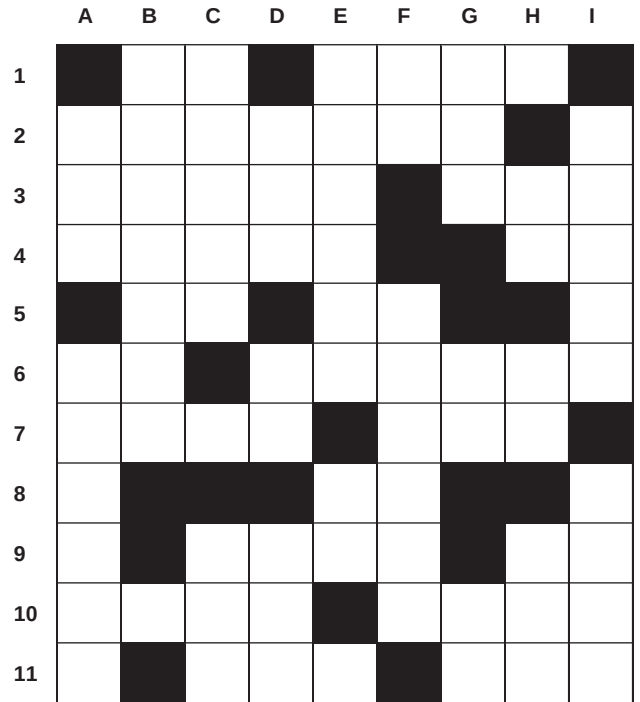
On notera pour conclure qu'en 1908, à l'instigation du tout nouveau maire Antonin Thomas, des cours seront donnés bénévolement par l'instituteur et l'institutrice pour les adultes illettrés, deux soirs par semaine pour les hommes, le dimanche après-midi pour les femmes.

Mots croisés de Noël

par Joëlle Mercadé

- 1** : Année d'apprentissage . Poudre blanche
2 : Les fêtes en sont l'occasion
3 : Elles font réfléchir . Parfois surdimensionné
4 : Elles sont l'occasion de se réunir . Pronom personnel anglais
5 : Le meilleur . Fin verbe 1^{er} groupe
6 : Appris . Elles ont leurs rondes — **7** : Tournée . Comme Ève
8 : Il est nouveau en janvier — **9** : Gaïeté . 3,14
10 : 25 décembre . Poisson plat — **11** : Amas . Pain à toast

- A** : Héros de BD ou revue . On le décore et on le chante
B : Sous le sapin
C : Les enfants le sont le 24 décembre . Avion rapide
D : Règle . Démonstratif . Dans les stades
E : Aplatir . Je possède
F : Assemblée générale . Sans eux pas de traîneau
G : Général USA . Pour construire . Club de foot
H : Soldat américain . Appel . Bon ou mauvais
I : Le père Noël la met sur son dos . Comme la sauce





Votre communauté de communes agit pour la rénovation énergétique

France Rénov', un dispositif pour vos travaux de rénovation



Besoin de changer de chaudière ou d'isolation ?



Un projet de rénovation globale ?



Vous ne savez pas par où commencer ?



La Cdc Lavalette Tude Dronne poursuit son engagement en **faveur de la transition énergétique**.

Avec le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (S.P.P.E.H.), la Communauté de communes bénéficie des services du réseau **France Rénov'**, un réseau coordonné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.).

Pour répondre à ses missions d'information et de conseil, le CAUE met gratuitement à votre disposition:

- Un conseiller énergie 
- Un architecte 
- Un paysagiste 

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CAUE assure des permanences sur rendez-vous à l'espace France Services de Montmoreau, tous les 1^{er} mercredis du mois, de 9h à 12h.

☎ 05 45 92 95 93

✉ infoenergie@caue16.fr

Prochainement ●●●

Découvrez plus d'informations sur les aides de la Cdc en matière d'habitat dans une future Fiche actu' !

Un dispositif en partenariat avec :



Charente
caue
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement



France
Rénov'
Le service public de la performance énergétique de l'habitat



Nouvelle-Aquitaine



CHARENTE
16

Retrouvez toute l'information sur

www.lavalette-tude-dronne.fr

@CdCLavaletteTudeDronne

Fiche Actu n°28 - Février 2022

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@ccld.fr

